

PPMH

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Commune de

MARCKOLSHEIM

**NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
MODIFIÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES**

PPMH

APPROBATION

**Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 09 juin 2016**

**A MARCKOLSHEIM
Le 09 juin 2016**

Le Maire

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

ATIP

**Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI**

PROJET DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE MARCKOLSHEIM

1) Instauration d'un périmètre de protection modifié (PPM) : le cadre juridique

L'article L621-30 du Code du Patrimoine prévoit :

« Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre déterminé par une distance de 500 mètres du monument.

Lorsqu'un immeuble non protégé au titre des monuments historiques fait l'objet d'une procédure d'inscription ou de classement ou d'une instance de classement, l'architecte des Bâtiments de France peut proposer, en fonction de la nature de l'immeuble et de son environnement, un périmètre de protection adapté. La distance de 500 mètres peut alors être dépassée avec l'accord de la commune ou des communes intéressées. Ce périmètre est créé par l'autorité administrative après enquête publique.

Les périmètres prévus aux quatrième et cinquième alinéas peuvent être modifiés par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement d'un monument historique, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

En cas de désaccord de la commune ou des communes intéressées, la décision est prise par décret en Conseil d'État après avis de la Commission nationale des monuments historiques.

Lorsque la modification du périmètre est réalisée à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, elle est soumise à enquête publique par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, en même temps que le plan local d'urbanisme ou la carte communale. L'approbation du plan ou de la carte emporte modification du périmètre.

Le tracé du périmètre prévu au présent article est annexé au plan local d'urbanisme dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme.

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. »

Le PPM est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon de 500 mètres ; dans la partie de l'ex-abord non reprise dans le PPM, l'Architecte des Bâtiments de France ne sera plus consulté au titre du code du Patrimoine.

Dans le PPM (nouveau périmètre), la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France reste obligatoire, et la notion de champ de visibilité continue d'opérer.

Cette modification du périmètre des abords est une modification de servitude d'utilité publique, soumise à enquête publique.

Si la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France rencontre l'assentiment des communes concernées, elle fait l'objet d'une approbation par arrêtés municipaux. Lorsque cette procédure est réalisée à l'occasion de l'élaboration, la modification ou la révision d'un document d'urbanisme, l'enquête publique se fait en même temps que celle du document d'urbanisme. L'approbation du plan ou de la carte emporte modification du périmètre.

2) Proposition de périmètres de protection adaptés à Marckolsheim : généralités

Le centre-bourg de Marckolsheim, commune de la plaine du Rhin, est traversé par l'ancienne route impériale reliant Strasbourg à Bâle (actuelles rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), une position stratégique pour le développement de la commune. Au début du XIVe siècle, le bourg de Marckolsheim avec sa ceinture traditionnelle de jardins, fût entouré de murs fortifiés, bordés à l'extérieur par un fossé alimenté en eau par la rivière locale, l'Ischert. Ce fossé constitue la limite entre l'enclos et les terres agricoles de la commune. Les portes et le mur d'enceinte de Marckolsheim disparaissent au début du XIXe siècle, mettant fin à cinq siècles d'histoire pour la vieille ville épiscopale. De nos jours, Marckolsheim est la seule commune d'Alsace à posséder encore un fossé en eau, avec quelques vestiges des murs et les traditionnels jardins situés au pied des remparts. Un noyau polygonal structurant le centre-bourg et constituant l'enveloppe d'un château ayant existé à Marckolsheim a disparu suite aux bombardements de juin 1940.

Jusqu'en 1940, le bâti s'est développé selon les deux principes suivants : la construction le long des axes principaux de circulation (village-rue) et la construction dans l'aire délimitée par la ceinture médiévale (village-tas). Le bâti est constitué de maisons d'artisans et d'exploitations agricoles d'une dizaine d'hectares en moyenne, organisées le long de la rue principale (actuelle rue Clémenceau). Ces constructions sont principalement en pans de bois, orientées pignon sur rue. Depuis le milieu du XIXe siècle, la ville constituait une entité économique essentiellement agricole, mais pourvue des services d'un chef-lieu (commerces, artisanat, services publics), les matières premières issues de l'agriculture y sont transformées sur place pour les besoins du marché environnant.

Durant la seconde guerre mondiale, le centre-bourg de Marckolsheim a subi de nombreuses dégradations dues à des bombardements. Deux vagues de reconstruction, une première allemande et une seconde française, ont été réalisées. La rue principale de Marckolsheim est caractérisée par une succession de plusieurs maisons construites sous la reconstruction française par l'architecte Gustave Hirn. Entre 1950 et de nos jours, le centre-bourg a connu plusieurs extensions à l'Ouest jusqu'au canal Rhin-Rhône et à l'Est, sous la forme de quartiers d'habitations et de zones d'activités.

Le projet de périmètres de protection adaptés concerne les abords de quatorze monuments, formant le quartier de la Cité Paysanne, et d'un autre monument appelé la Siedlung, protégés par arrêté du 24 octobre 2012. Dans un souci de simplification et d'adaptation à la réalité du terrain les quatorze périmètres de protection réglementaires, correspondant à la Cité Paysanne, seront modifiés en un seul périmètre : le PPM Cité Paysanne.

Le PPM Cité Paysanne concerne les Monuments Historiques suivants :

Exploitation agricole *Erbhof 1*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Erbhof 2*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Erbhof 3*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Erbhof 4*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 5*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 6*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 7*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 8*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 9*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 10*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhäuser 1*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhäuser 2*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhäuser 3*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhäuser 4*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Le PPM Siedlung concerne les Monuments Historiques suivants :

Baraquement de la *Siedlung*
inscription par arrêté du 24 octobre 2012

Les deux propositions de périmètres de protection modifiés sont détaillées dans les notes de présentation ci-après.

1. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *ERBHOF 1*



Exploitation agricole *Erbbhof 1*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Erbbhöfe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 18 Ha de terres agricoles ont été attribuées à chaque *Erbbhof*, contre 10 Ha pour les *Mittlere Betriebe*. Ce qui explique le volume plus important de la grange pour les *Erbbhöfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée. En effet, l'entrée du logis des *Erbbhöfe* a un caractère plus urbain, de par la porte d'entrée à linteau droit encadrée de deux petites fenêtres et l'accès direct depuis la rue.

Espaces soustraits du périmètres de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

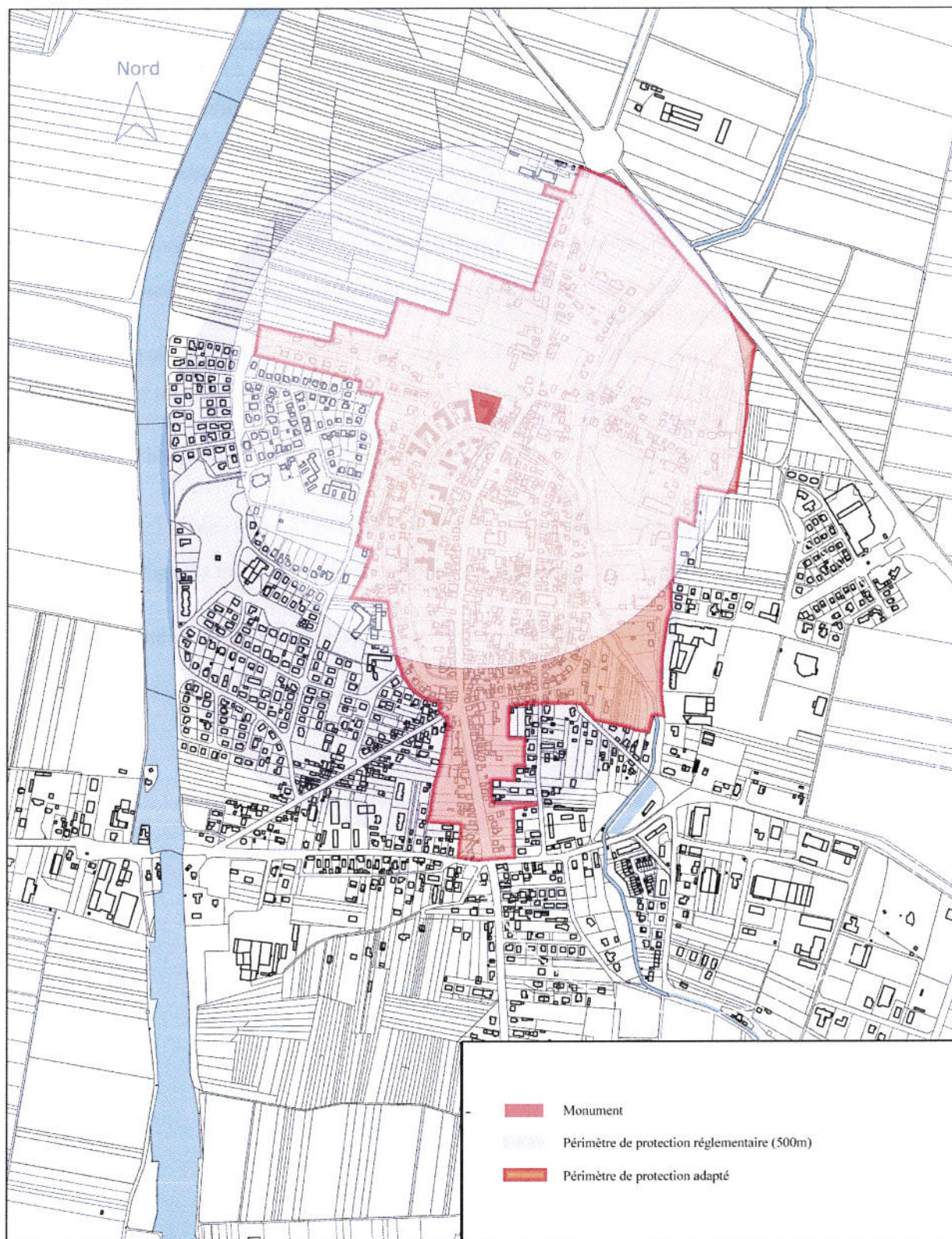
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

2. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *ERBHOF 2*



Exploitation agricole *Erbhof 2*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Erbhöfe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 18 Ha de terres agricoles ont été attribuées à chaque *Erbhof*, contre 10 Ha pour les *Mittlere Betriebe*. Ce qui explique le volume plus important de la grange pour les *Erbhöfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée. En effet, l'entrée du logis des *Erbhöfe* a un caractère plus urbain, de par la porte d'entrée à linteau droit encadrée de deux petites fenêtres et l'accès direct depuis la rue.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

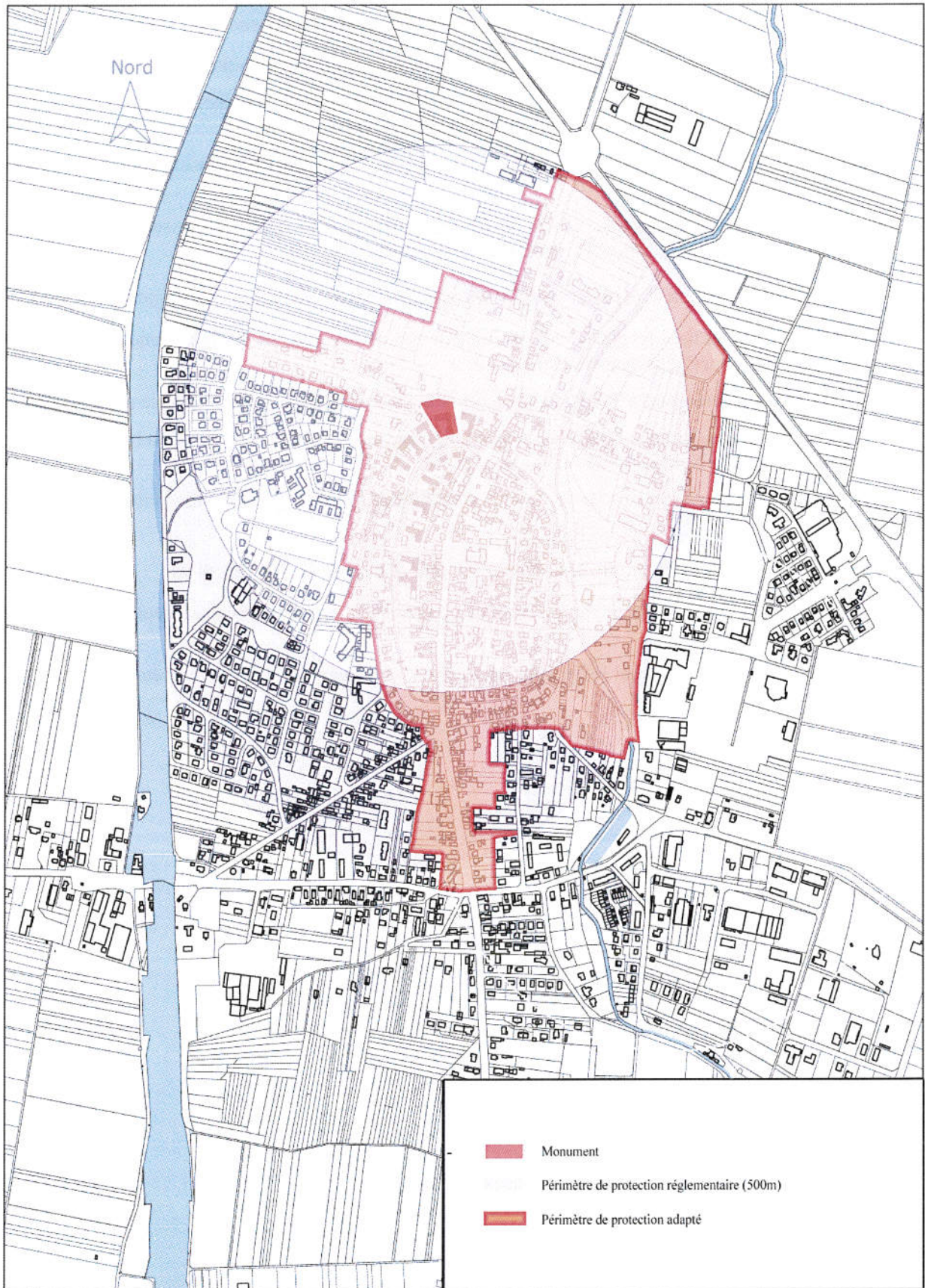
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marckolsheim
page 10 sur 60
mai 2015

3. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *ERBHOF 3*



Exploitation agricole *Erbhof 3*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Erbhöfe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 18 Ha de terres agricoles ont été attribuées à chaque *Erbhof*, contre 10 Ha pour les *Mittlere Betriebe*. Ce qui explique le volume plus important de la grange pour les *Erbhöfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée. En effet, l'entrée du logis des *Erbhöfe* a un caractère plus urbain, de par la porte d'entrée à linteau droit encadrée de deux petites fenêtres et l'accès direct depuis la rue.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

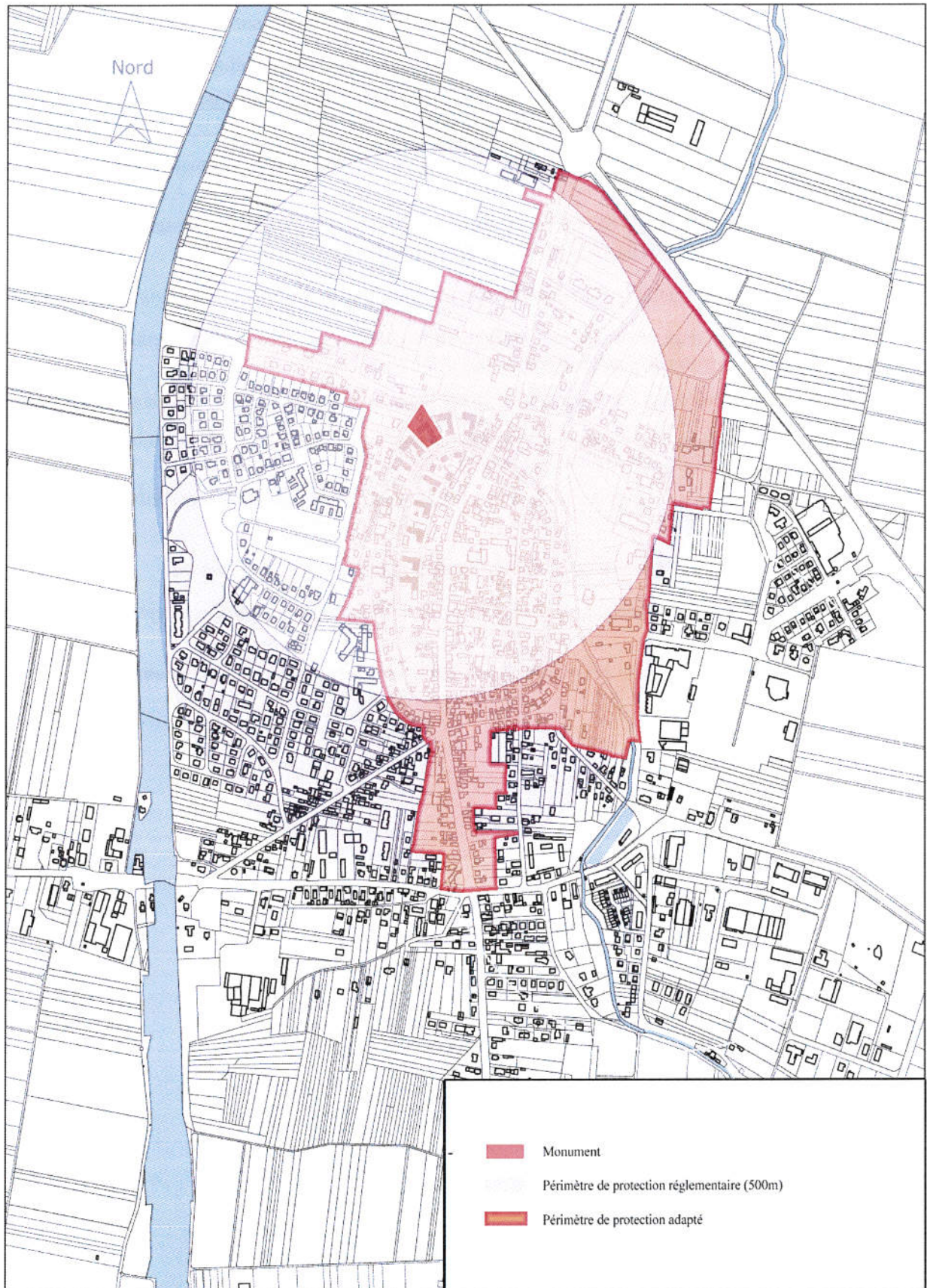
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marckolsheim
page 14 sur 60
mai 2015

4. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *ERBHOF 4*



Exploitation agricole *Erbhof 4*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Erbhöfe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 18 Ha de terres agricoles ont été attribuées à chaque *Erbhof*, contre 10 Ha pour les *Mittlere Betriebe*. Ce qui explique le volume plus important de la grange pour les *Erbhöfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée. En effet, l'entrée du logis des *Erbhöfe* a un caractère plus urbain, de par la porte d'entrée à linteau droit encadrée de deux petites fenêtres et l'accès direct depuis la rue.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

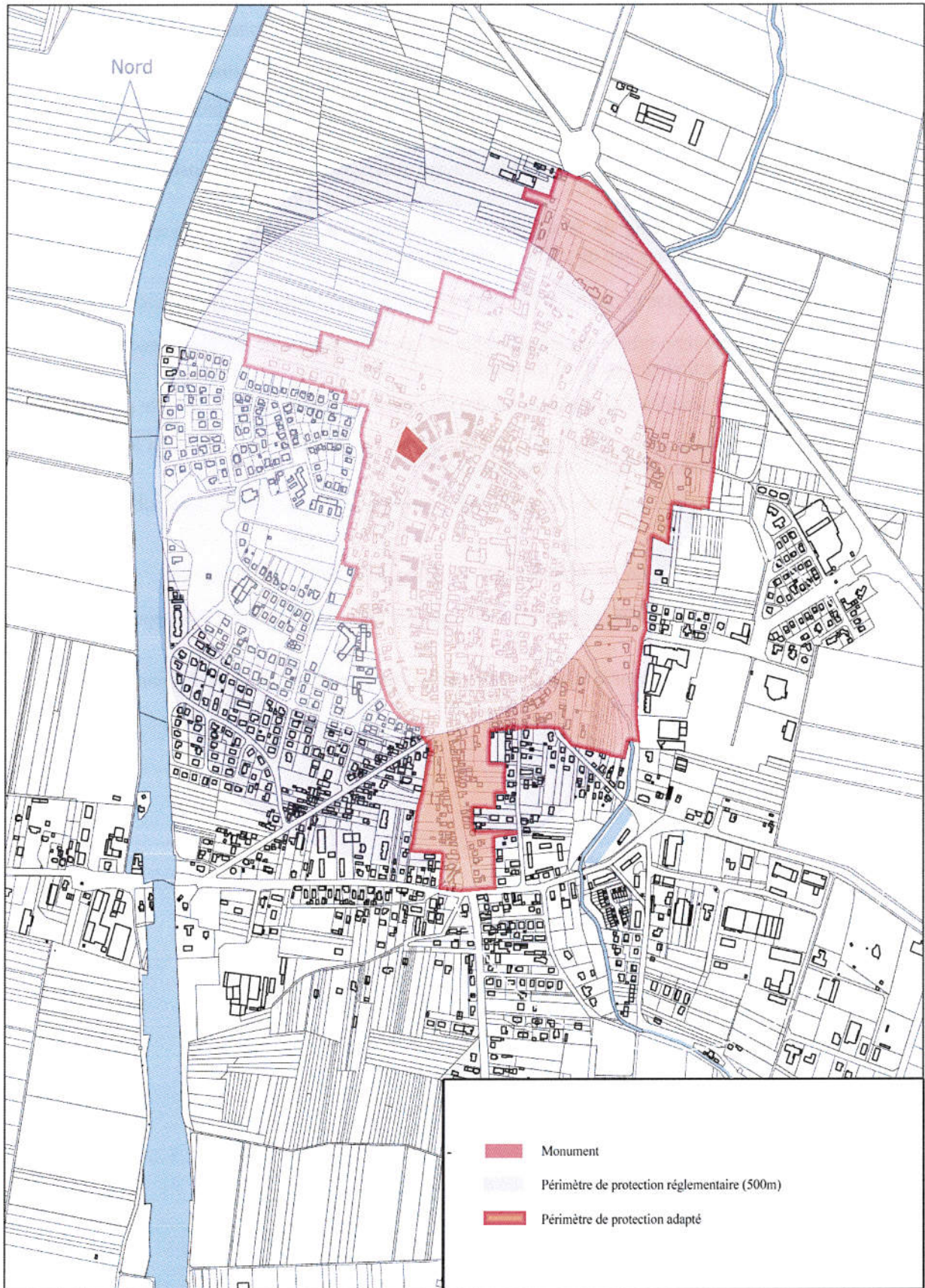
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marckolsheim
page 18 sur 60
mai 2015

5. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *MITTLERE BETRIEB 5*



Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 5*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Mittlere Betriebe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 10 Ha de terres agricoles ont été attribués à chaque *Mittlere Betrieb*, contre 18 Ha pour les *Erböfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

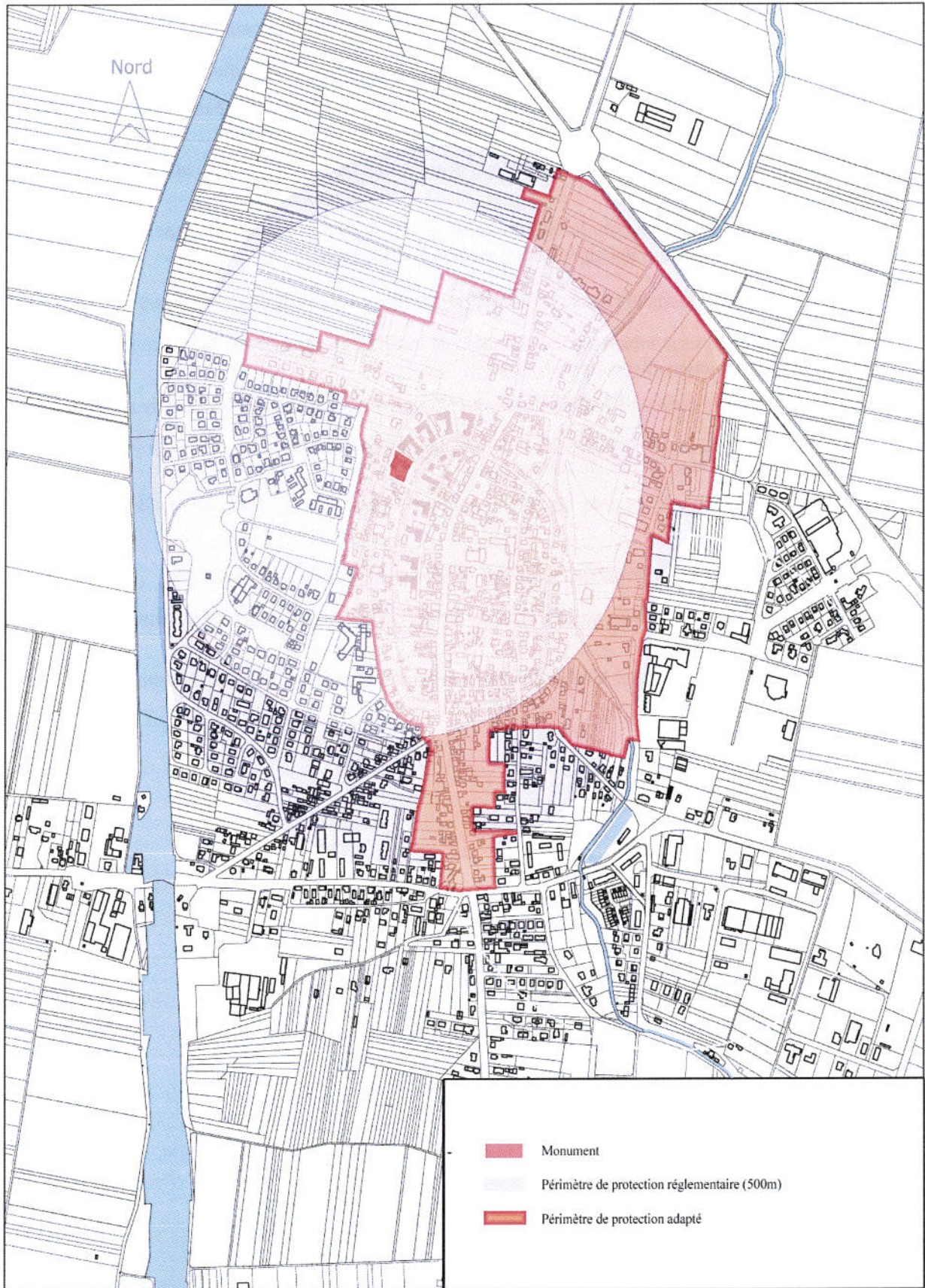
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marcolsheim
page 22 sur 60
mai 2015

6. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *MITTLERE BETRIEB 6*



Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 6*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Mittlere Betriebe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 10 Ha de terres agricoles ont été attribués à chaque *Mittlere Betrieb*, contre 18 Ha pour les *Erböfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

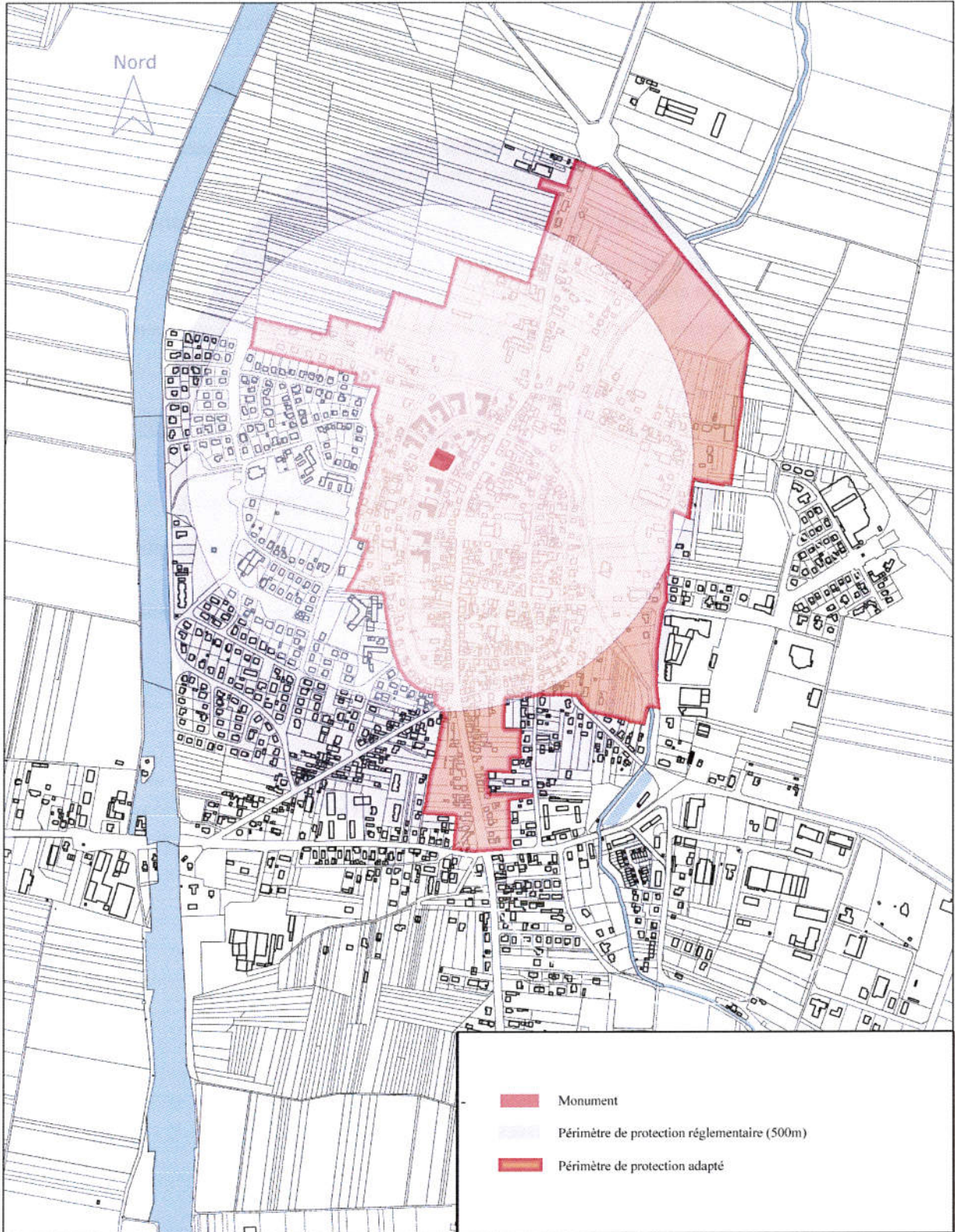
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

9. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE *MITTLERE BETRIEB 9*



Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 9*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Mittlere Betriebe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 10 Ha de terres agricoles ont été attribués à chaque *Mittlere Betrieb*, contre 18 Ha pour les *Erböfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

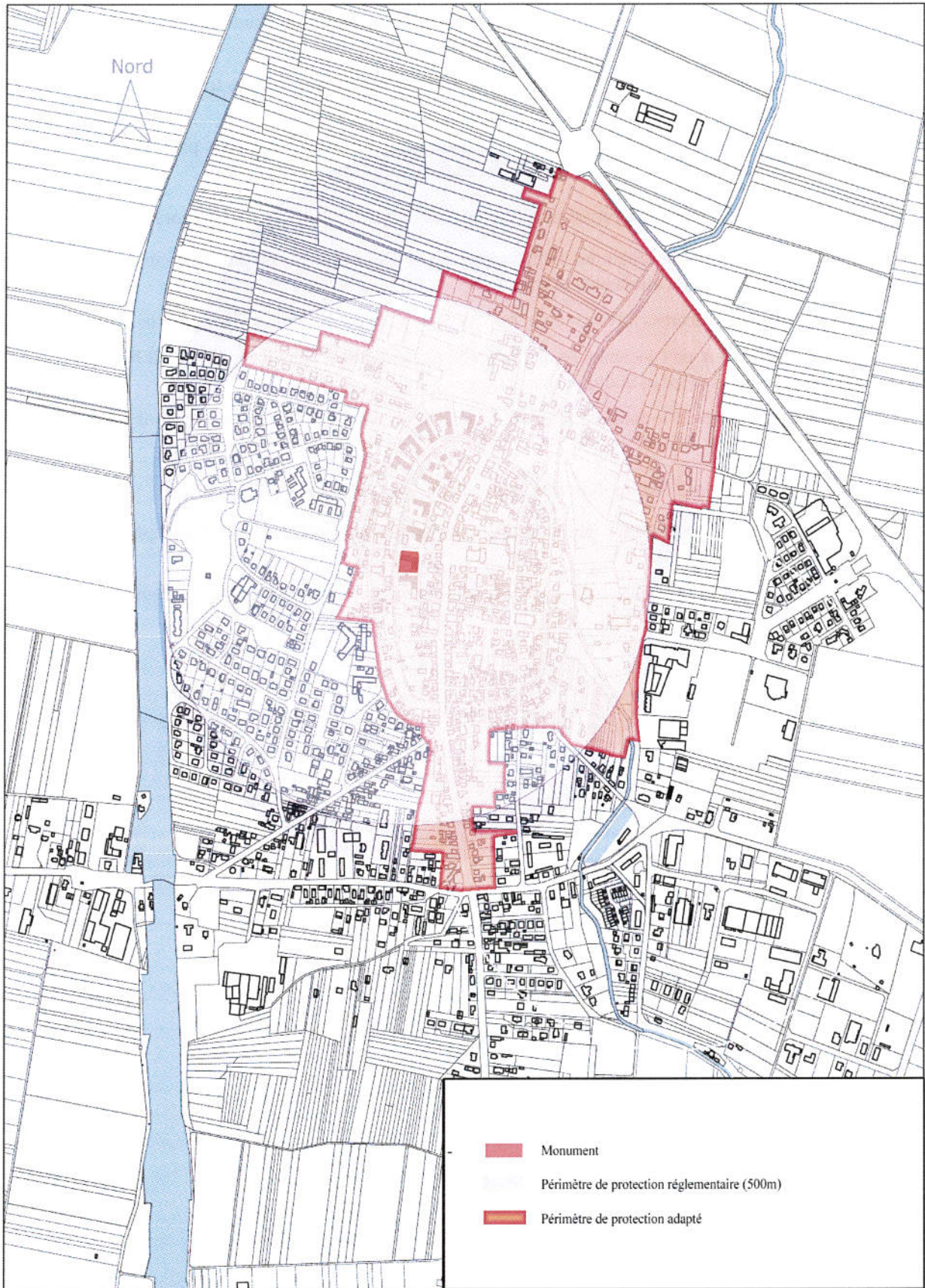
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de *l'Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marckolsheim
page 38 sur 60
mai 2015

10. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE L'EXPLOITATION AGRICOLE MITTLERE BETRIEB 10

Exploitation agricole *Mittlere Betrieb 10*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Mittlere Betriebe* sont des fermes à cour semi-ouverte, composées de trois entités bâties accolées, s'articulant sous la forme d'un L sur la parcelle : le logis, la porcherie et la grange, qui abrite également l'étable et l'écurie. Le dimensionnement des dépendances agricoles est en corrélation directe avec la surface de terres agricoles à exploiter. Lors de la redistribution des terres de Marckolsheim, 10 Ha de terres agricoles ont été attribués à chaque *Mittlere Betrieb*, contre 18 Ha pour les *Erbhöfe*. La fonction agricole prédomine clairement pour ces deux types de bâti. Cependant, le logis joue un rôle essentiel dans le statut social de chaque exploitation. Bien qu'il soit exactement de même dimension dans les deux cas, une distinction s'opère dans son orientation par rapport à la rue et dans le traitement de son entrée.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

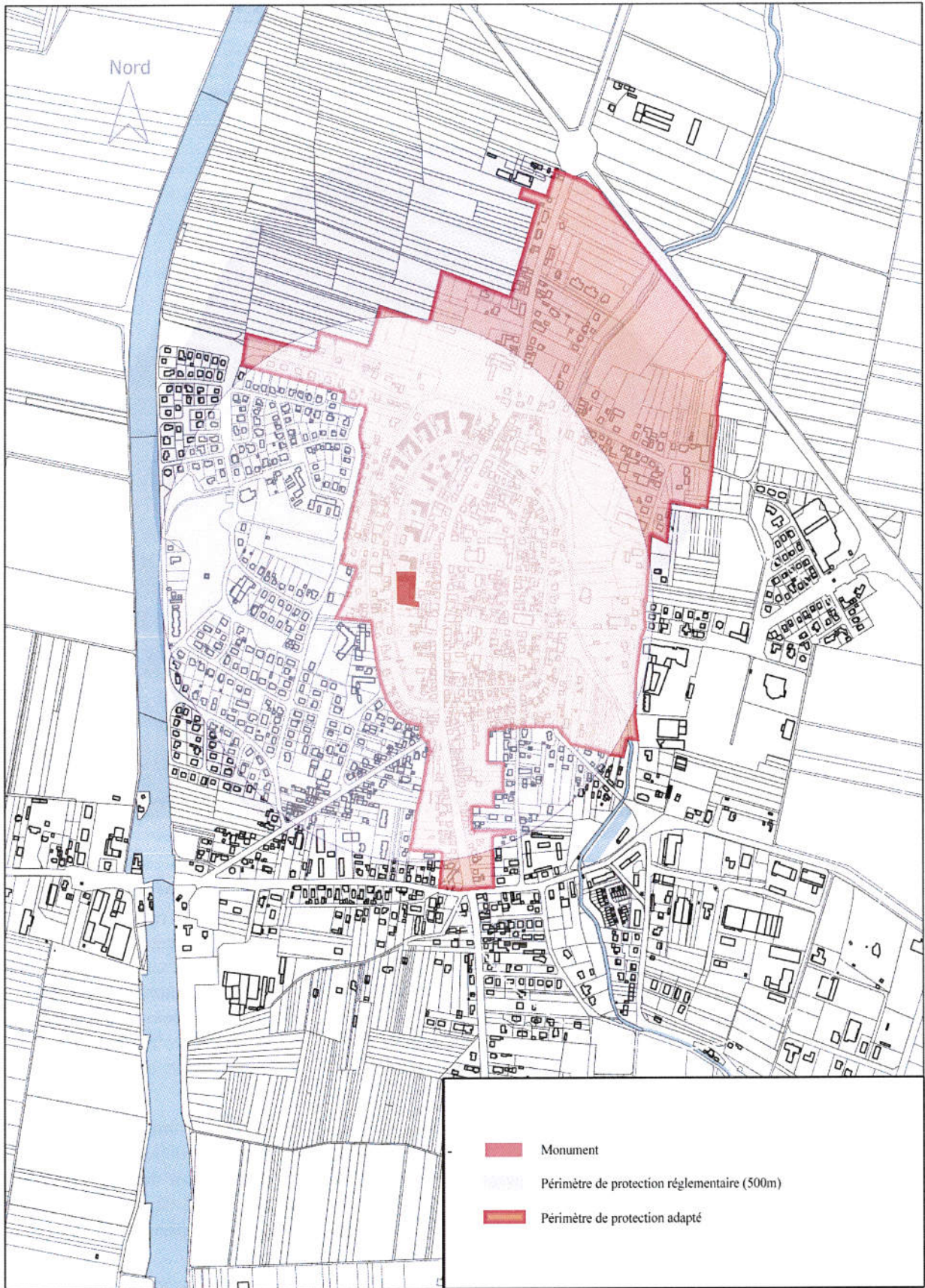
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marckolsheim
page 41 sur 60
mai 2015

11. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE LA MAISON D'OUVRIER AGRICOLE *ARBEITER WOHNHAUS 1*



Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhaus 1*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Arbeiter Wohnhäuser* sont des maisons blocs comprenant sous le même toit l'habitation et la dépendance agricole. Ils sont destinés à des ouvriers agricoles travaillant à l'usine et/ou à des journaliers. Contrairement aux *Erbhöfe* et aux *Mittlere Betriebe*, la vocation de ces bâtiments n'est pas l'exploitation des terres agricoles. Ils garantissent une alimentation minimale à la famille en cas de pénurie et assure partiellement son autosuffisance alimentaire. Les familles habitant ces logements possèdent moins de 5 Ha de terre sur l'ensemble de la commune de Marckolsheim.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

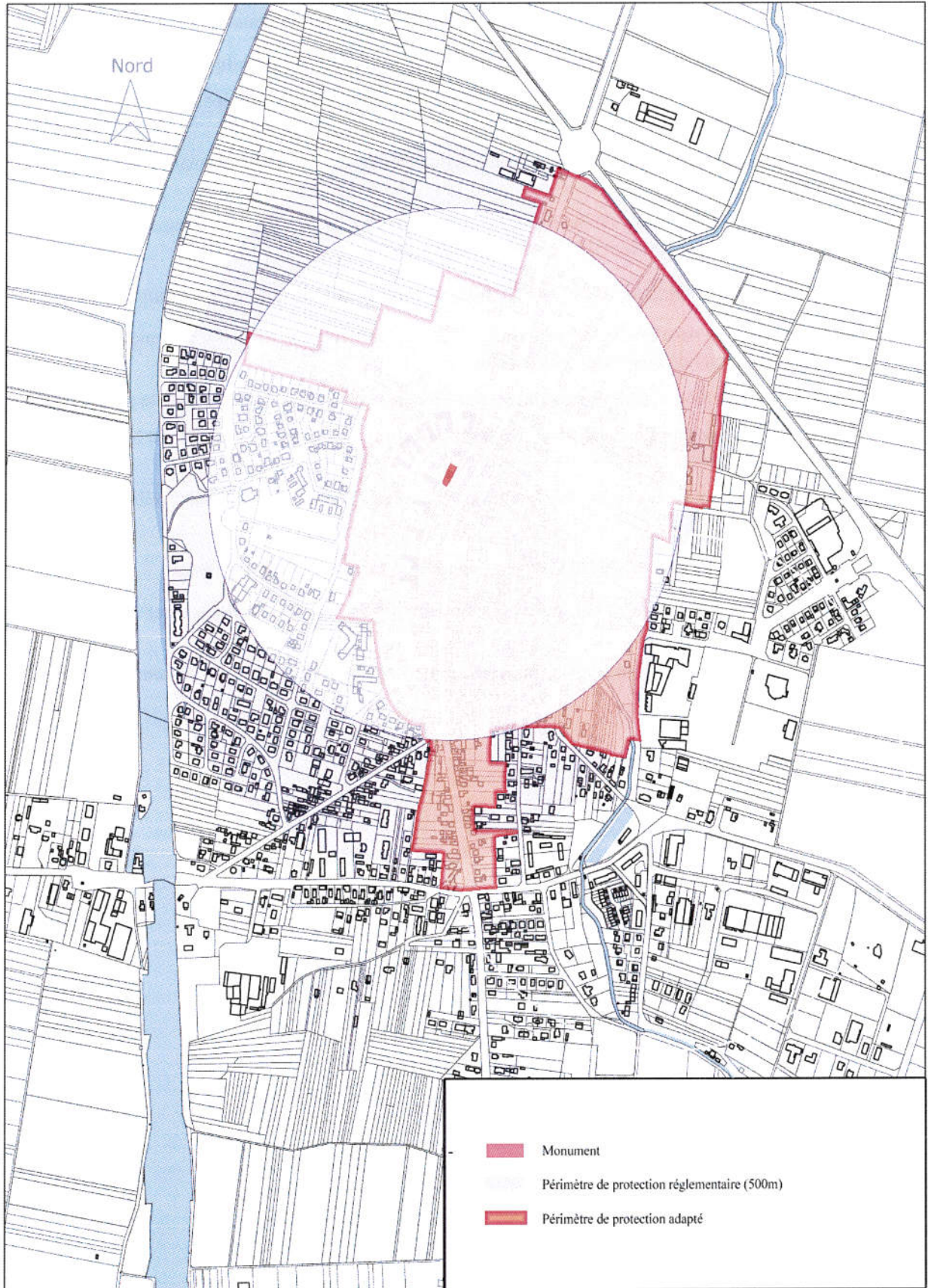
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery. Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Marckolsheim
page 44 sur 60
mai 2015

12. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE LA MAISON D'OUVRIER AGRICOLE *ARBEITER WOHNHAUS 2*



Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhaus 2*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Arbeiter Wohnhäuser* sont des maisons blocs comprenant sous le même toit l'habitation et la dépendance agricole. Ils sont destinés à des ouvriers agricoles travaillant à l'usine et/ou à des journaliers. Contrairement aux *Erbhöfe* et aux *Mittlere Betriebe*, la vocation de ces bâtiments n'est pas l'exploitation des terres agricoles. Ils garantissent une alimentation minimale à la famille en cas de pénurie et assure partiellement son autosuffisance alimentaire. Les familles habitant ces logements possèdent moins de 5 Ha de terre sur l'ensemble de la commune de Marckolsheim.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

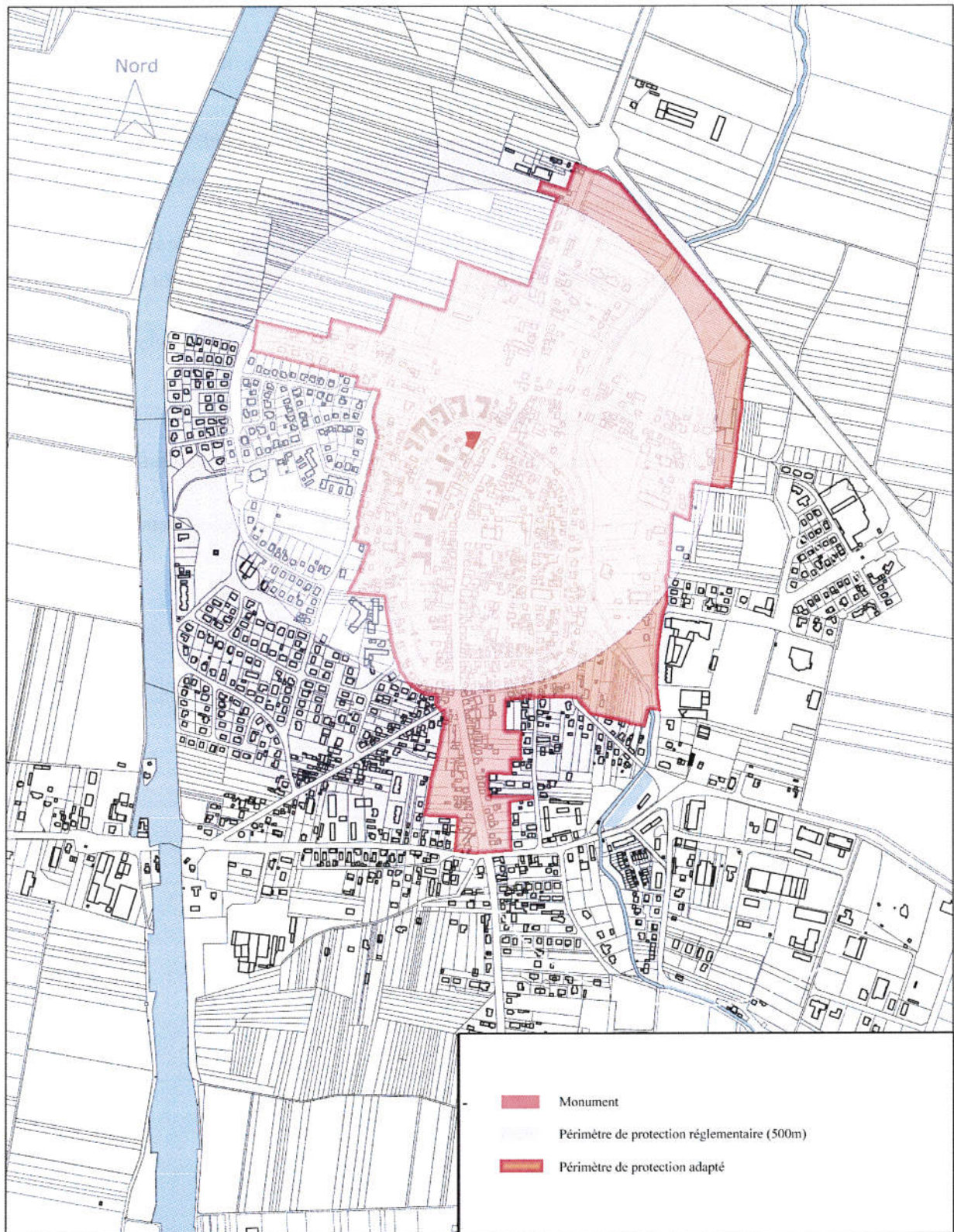
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

13. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE LA MAISON D'OUVRIER AGRICOLE *ARBEITER WOHNHAUS 3*



Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhaus 3*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Arbeiter Wohnhäuser* sont des maisons blocs comprenant sous le même toit l'habitation et la dépendance agricole. Ils sont destinés à des ouvriers agricoles travaillant à l'usine et/ou à des journaliers. Contrairement aux *Erbhöfe* et aux *Mittlere Betriebe*, la vocation de ces bâtiments n'est pas l'exploitation des terres agricoles. Ils garantissent une alimentation minimale à la famille en cas de pénurie et assure partiellement son autosuffisance alimentaire. Les familles habitant ces logements possèdent moins de 5 Ha de terre sur l'ensemble de la commune de Marckolsheim.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnenheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

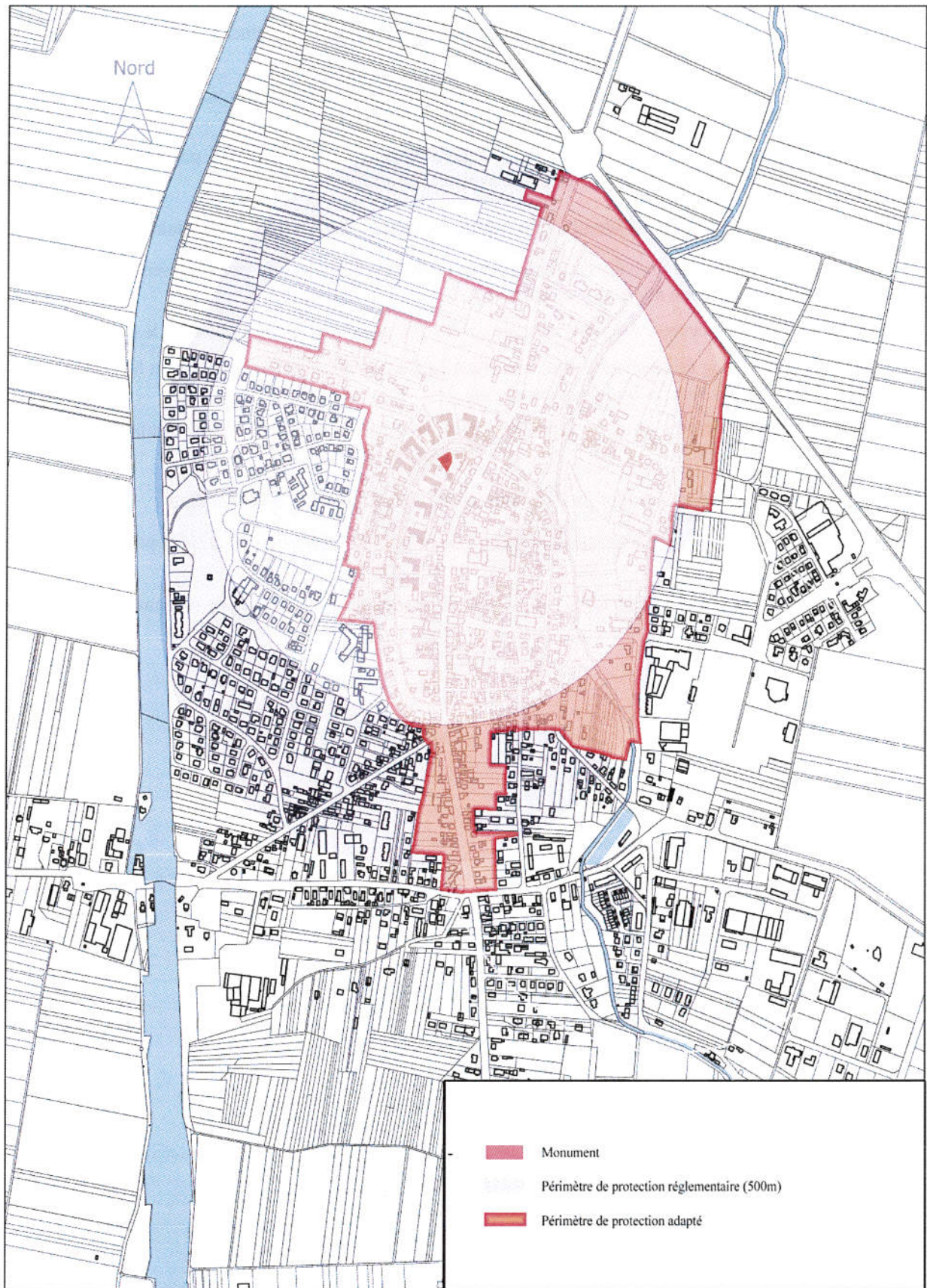
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

14. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DE LA MAISON D'OUVRIER AGRICOLE *ARBEITER WOHNHAUS 4*



Maison d'ouvrier agricole *Arbeiter Wohnhaus 4*

Lieu d'inauguration de la reconstruction de Marckolsheim en juin 1941 par le *Gauleiter* Robert Wagner, la Cité Paysanne est la trace d'un programme politique et idéologique, beaucoup plus vaste, de reconstruction des zones dévastées : les communes de l'Ordre Nouveau (*Neuordnungsgemeinde*). Cet outil de propagande vise à réorganiser les fondements des communautés rurales en crise au début des années 1940, du fait d'un exode rural massif et d'un morcellement important des terres agricoles. Mêlant à la fois les théories constructives contemporaines à la période étudiée et des concepts idéologiques nationales-socialistes tels que la loi sur les biens agraires héréditaires (*Reicherbhofgesetz*, septembre 1933), la construction de ce quartier d'exploitations agricoles amène à s'interroger sur des thématiques variées et pluridisciplinaires, allant de l'urbanisme en zones de conflits aux fermes modèles, en passant par l'organisation sociale d'une communauté rurale.

Les *Arbeiter Wohnhäuser* sont des maisons blocs comprenant sous le même toit l'habitation et la dépendance agricole. Ils sont destinés à des ouvriers agricoles travaillant à l'usine et/ou à des journaliers. Contrairement aux *Erbhöfe* et aux *Mittlere Betriebe*, la vocation de ces bâtiments n'est pas l'exploitation des terres agricoles. Ils garantissent une alimentation minimale à la famille en cas de pénurie et assure partiellement son autosuffisance alimentaire. Les familles habitant ces logements possèdent moins de 5 Ha de terre sur l'ensemble de la commune de Marckolsheim.

Espaces soustraits du périmètre de 500 mètres autour de la Cité Paysanne

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au nord de la rue d'Ohnheim, principalement la zone d'activité en cours de construction, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue de l'Alma, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Le centre-bourg, dont le tissu urbain est indissociable de la Cité Paysanne de par la présence du *Stadtgraben* et des maisons de la reconstruction allemande et française.

Les zones d'extensions récentes à l'ouest de la rue des Vosges, avec lien de visibilité avec le monument.

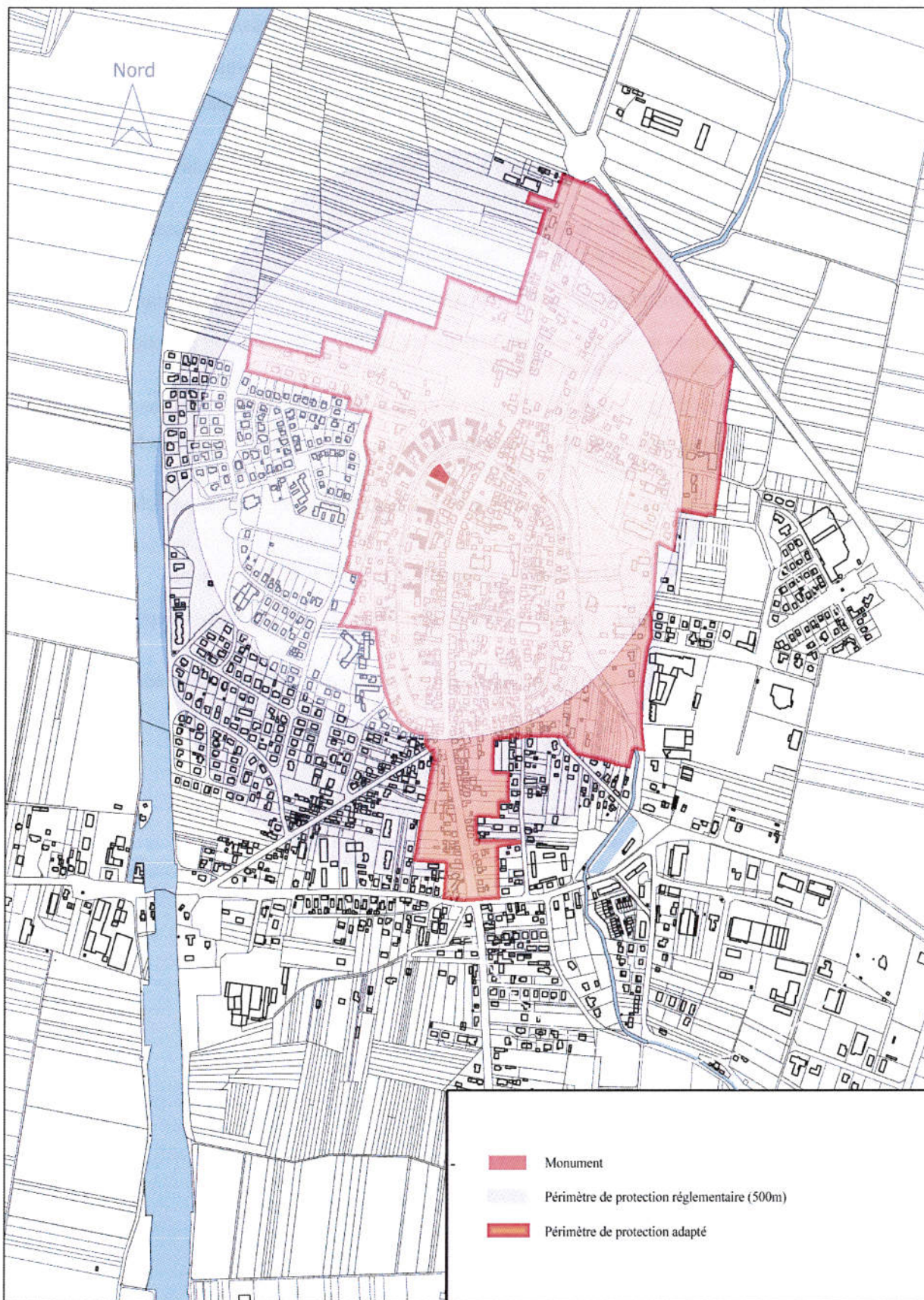
Les constructions le long de l'ancienne route impériale (actuelle rue Clémenceau et rue du Maréchal Joffre), car elles constituent les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

L'espace naturel et agricole le long de *l'Ischert*– cadre paysager du bourg. Il est susceptible d'aménagement à moyen ou long terme.

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour de la Cité Paysanne

Les parcelles partiellement touchées par le périmètre de protection réglementaire et susceptibles d'être soumises à un projet d'aménagement

La partie sud de la rue du Maréchal Joffre, afin d'assurer un traitement homogène de l'ensemble de la rue



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périmètre de protection modifié (PPM)

Marckolsheim
page 56 sur 60
mai 2015

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

15. PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ AUTOUR DU BARAQUEMENT DE LA *SIEDLUNG*



Baraquement de la *Siedlung*

La *Siedlung* est un quartier de 60 baraquements en bois, situé au sud-est du centre-bourg de Marckolsheim. Ces constructions provisoires ont été mises en œuvre par les bureaux de la reconstruction allemande, afin de reloger les habitants de Marckolsheim suite aux bombardements de la commune et à leur retour de Dordogne. Bien que spartiates, ces constructions ont une place à part dans les mémoires individuelles et la mémoire collective de Marckolsheim. La quasi-totalité des habitants de la commune y ont vécu. La vie quotidienne s'y est organisée, dans un premier temps de manière communautaire: recherche de bois pour l'hiver, préparation des sols agricoles pour l'exploitation future du printemps, recherches dans les décombres du mobilier dont un chacun a besoin pour meubler son baraquement... Plusieurs baraquements étaient destinés à un usage collectif: parmi eux, on retrouve l'école, la mairie, ainsi qu'un « restaurant » communautaire.

Seul un baraquement provisoire a été conservé dans son état et son lieu d'origine: c'est pourquoi il fait l'objet d'une protection spécifique. L'existence d'autres baraquements, déplacés au sein de la commune et fortement modifiés, est soupçonnée.

*Espaces soustraits du périmètres de 500 mètres autour du baraquement de la *Siedlung**

Les zones d'extensions récentes au nord du monument, comprenant le collège ainsi que de l'habitat pavillonnaire, sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones d'extensions récentes situées au sud de la rue du 42^e Régiment d'Infanterie et de la route du Rhin, comprenant une zone d'activité ainsi que de l'habitat pavillonnaire , sans lien de visibilité avec le monument.

Les zones bâties situées le long de la rue du Général Freytag et la rue de la passerelle, ayant subies de nombreuses transformations et sans lien de visibilité avec le monument.

Le sud-est du centre-bourg, sans lien de visibilité avec le monument

Le bunker, dont la création est indissociable de l'histoire de la *Siedlung*, mais sans lien de visibilité avec le monument

L'espace naturel et agricole le long de l'*Ischert* sans lien de visibilité avec le monument

Espaces conservés dans le projet de Périmètre Modifié autour du baraquement de la Siedlung

Le tissu bâti ayant un lien de visibilité avec le monument

Espaces ajoutés dans le projet de Périmètre Modifié autour du baraquement de la Siedlung

Néant

Baraquement de la Siedlung



Malory Chery, Architecte des Bâtiments de France, janvier 2012

Périètre de protection modifié (PPM)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Marckolsheim
page 60 sur 60
mai 2015